

part. Cette demande, fondée sur les progrès rapides de la localité, fut accueillie par le préfet, qui sentait le besoin d'une police locale dans un endroit mis en relation directe avec Saint-Etienne, mais repoussée par le conseil général, à cause du peu d'importance des revenus de la section d'Andrézieux, et de l'exiguïté de son territoire. Le conseil général se fondait d'ailleurs sur l'opposition du conseil municipal de Bouthéon et de 62 habitants d'Andrézieux. A la fin, cependant, il dut céder devant l'évidence des faits : la population d'Andrézieux avait doublé en sept ans. En 1823, elle était de 384 habitants ; en 1826, de 517 ; en 1829, de 633. Il était impossible de nier qu'il y eût là de nouveaux intérêts. Une ordonnance du 22 mai 1829 dota la section d'Andrézieux d'une paroisse, et une autre ordonnance du 11 mars 1830 l'érigea en commune distincte, et à ce titre la rattacha au canton de Saint-Rambert.

Le Bessat ou mieux *Le Bessart*, était autrefois un simple hameau de la commune de La Valla. Placé sur l'ancienne route de Saint-Etienne à Bourg-Argental, il reçut un peu de la vie qui est venue depuis un demi-siècle changer l'aspect de tout ce canton montagneux. En 1827 la population de la commune de La Valla s'élevait déjà à plus de 3,000 âmes, dont 631 appartenaient à la section du Bessart. Cette circonstance, jointe aux difficultés des chemins et à l'éloignement des lieux, porta le gouvernement à établir d'abord une succursale au Bessart (ordonnance du 1^{er} juillet 1827), puis bientôt à l'ériger en commune distincte, avec le consentement du conseil municipal de La Valla lui-même. L'ordonnance d'érection est du 13 octobre 1831. A l'aide